



Strasbourg, le 21 août 2014
[files42f_2014.doc]

T-PVS/Files (2014) 42

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

Comité permanent
34^e réunion

Strasbourg, 2-5 décembre 2014

Autres plaintes

**IMPACT DE LA MONOCULTURE DE MAÏS
SUR LA CONSERVATION DES ESPECES PROTEGEES
EN ALSACE (FRANCE)**

RAPPORT DU PLAIGNANT

*Document établi par
Sauvegarde Faune Sauvage*



SAUVEGARDE FAUNE SAUVAGE

Wittenheim, le 7 Juillet 2014

Monsieur le Président
du Conseil de l' Europe – Convention de Berne
67075 – STRASBOURG

OBJET : Plainte n° 2013/10 – impact de la monoculture de maïs sur la conservation des espèces protégées en Alsace

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier en date du 13 Mars 2014, concernant notre plainte N° 2013/10 et vous apportons en pièces jointes, différents éléments pouvant appuyer celle-ci.

- I. milan royal
- II. râle des genêts
- III. grenouilles des champs
- IV. perdrix

Il est à noter que le busard des roseaux est éteint dans le Haut-Rhin (assèchement des zones humides) et que 2 couples seulement survivent dans le Bas-Rhin.

Là où se trouvait le busard cendré en 2008 dans la région d'Obersaasheim, l'orge et le blé ont été remplacés par des champs de maïs.

Souhaitant que notre demande retienne votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président, mes meilleures salutations.

Le Président

Jean-Paul BURGET

LA PIE GRIECHE GRISE :

MENACES :

- V. **Développement de l'agriculture industrielle** (disparition des prairies ; remembrement éliminant les haies et les vergers, emploi massif de pesticides détruisant entomofaune et microorganismes des sols, amendement et fauches précoces et répétées des prairies restantes, réduisant considérablement leur biodiversité.
- VI. Sensibilité aux molécules chimiques : dans les vergers pâturés, les produits vétérinaires que l'on retrouve dans les matières fécales des animaux d'élevage traités sont susceptibles d'affecter les Pies grièches consommant des insectes contaminés.
- VII. Les broussailles qui se développent en quelques années rendent le milieu impropre à la reproduction des Pies grièches.
- VIII. D'autres facteurs contre le changement climatique, les traitements chimiques pour lutter contre les rongeurs et les dérangements sont susceptibles d'affecter les populations alsaciennes.

MILAN ROYAL :

MENACES :

- Il y a trente ans, le Milan royal était un rapace commun en France. Aujourd'hui c'est une espèce gravement menacée. Ses effectifs ont chuté et son aire de répartition a considérablement diminué, en particulier en Alsace.
- Les causes de ce déclin sont multiples. L'intensification agricole qui a eu lieu dans les années 1980 en Alsace, affecte le Milan royal de deux façons : les prairies et pâtures extensives qui constituent ses terrains de chasse privilégiés, ont été progressivement remplacées par **des cultures de maïs**, entraînant le déclin de la petite faune et donc une diminution de la disponibilité des ressources alimentaires.

A ces menaces, s'ajoutent les dérangements en période de nidification, les électrocutions, les collisions avec les éoliennes, les destructions volontaires.

COURLIS CENDRE :

MENACES ET HYPOTHESES SUR LES CAUSES DU DECLIN

- Les populations alsaciennes de Courlis cendrés régressent de façon continue depuis maintenant 30 ans. Parmi les facteurs à l'origine de cette évolution, la modification des pratiques agricoles est celui qui est le plus incriminé dans la régression de la population de Courlis cendrés en Alsace.
- La perte d'habitat, et plus précisément la disparition et le morcellement des prairies, est le facteur de régression le plus spectaculaire. Par ailleurs, les courlis qui tentent de nicher sur les prairies encore existantes voient dans la plupart des cas leur couvée ou leur nichée détruite par des travaux agricoles trop précoces. La relève n'est donc plus assurée, ce qui condamne l'espèce à plus ou moins long terme.
- Le retournement des prairies est toujours d'actualité, notamment dans le Ried de L'ill et le Ried de la Zembs (2008). Dans la partie sud de ce dernier Ried, les quelques bouts de fossés et prés humides ont été comblés et retournés. Environ 5ha de prés ont ainsi disparu sur ce secteur. Par ailleurs, les prairies les plus au fond du Ried de la Zembs sont régulièrement amendés en fumier. Plus aucun courlis ne s'y aventure. L'intensification de l'exploitation des prairies entraîne une pousse rapide et dense de l'herbe, ce qui gêne considérablement les poussins des courlis : beaucoup d'entre eux, parce qu'ils sont nidifuges, meurent en effet de froid ou d'épuisement, car empêtrés dans l'herbe devenue haute.
- D'autres facteurs entrent également en ligne de compte : les promeneurs accompagnés ou non de chiens, investissent les prairies, quads et cavaliers, parapente à moteur etc...

RALE DES GENETS

MENACES

- Disparition des prairies Rhin, le drainage des rieds, et l'intensification des pratiques agricoles sont à l'origine de la disparition en Alsace de 726 km² de surfaces en herbe entre 1970 et 2000 (Datagreste – ministère de l'agriculture et de la pêche). La conversion des herbages en cultures de maïs notamment, prive la Râle des genêts de son habitat. La tendance semble toutefois s'inverser ces dernières années, notamment grâce aux mesures agro-environnementales, mais la disparition de prairies est toujours régulièrement signalée dans la région.
- L'implantation de gravières, zones d'activités et autres implantation industrielles, font aussi disparaître des surfaces en herbe. Il en est de même du développement de l'urbanisme et des infrastructures qui lui sont liées.

Directives Oiseaux : L'espèce figure en annexe 1 de la directive 79/409/CEE du conseil du 02 avril 1979, concernant la conservation des oiseaux sauvages (JO L 103 du 25/4/1979), dite Directives Oiseaux. Les espèces mentionnées à l'Annexe 1 font l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat (désignation de ZPS) afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

Convention de Berne : l'espèce est inscrite en Annexe 2 de la convention du 19/9/1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Les espèces de l'annexe 2 sont strictement protégées.

LA GRENOUILLE DES CHAMPS

MENACES

- La Grenouilles des champs (*Rana arvalis*) en Alsace est considérée au bord de l'extinction. Le dernier spécimen a été vu en 2009 dans la région de Fort-Louis.
- Sa présence était avérée dans les années soixante dans une vaste prairie du Sundgau (atlas des amphibiens de Suisse, Kurt Grossenbacher). Il n'y a plus d'individu a signalé depuis un dernier couple vu et photographié à l'étang neuf de Bisel en 1981 ; et l'espèce est considérée comme éteinte dans ce secteur. Il est très intéressant de constater que vu les points de présence signalés par K. GROSSENBERGER, cette espèce était manifestement liée aux étangs situés dans les prairies humides encore très présentes dans les années soixante et non aux étangs forestiers.
- Il semble donc clair que c'est la disparition de ces prairies humides remplacées par la culture de maïs qui explique pourquoi cette espèce a disparu de cette région alors que l'on observe encore les espèces forestières comme le crapaud commun et la grenouille rousse.

EVOLUTION DE LA PERDRIX GRISE

La Perdrix grise qui était l'oiseau le plus commun dans les champs, montre la dégradation du biotope qui a fait détruire: alouettes des champs, alouettes lulu, vanneaux huppés, cailles, bruant etc...

L'évolution de la Perdrix grise sauvage jusqu'aux années 1990 ne s'est pas améliorée depuis, à cause de la monoculture de maïs qui était :

IX.	entre 1979/1990	>	à 45%
X.	en 2009	>	à 89%
XI.	en 2011	>	à 77%
XII.	voir + en 2013		